

Avec la pandémie de COVID-19, Israël doit libérer tous les enfants palestiniens détenus



On voit les forces israéliennes arrêter un enfant palestinien, décembre 2019.

Taimoor Ul Haq / Facebook

Ramallah, 19 mars 2020—Defense for Children International – Palestine (Défense des enfants International – Palestine, DCIP) appelle les autorités israéliennes à prendre sans délai des mesures pour libérer tous les enfants palestiniens détenus dans des prisons israéliennes, à cause de la rapide expansion internationale du virus COVID-19.

Les enfants palestiniens emprisonnés par les autorités

israéliennes vivent en proximité étroite les uns des autres, souvent dans de mauvaises conditions sanitaires, avec un accès limité aux ressources permettant de maintenir des routines d'hygiène minima, selon la documentation recueillie par DCIP. L'impact du COVID-19 est exacerbé par ces conditions de vie, ce qui rend les enfants palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens de plus en plus vulnérables.

A la date du 19 mars, 573 Israéliens ont été testés positifs au virus COVID-19, [selon](#) Ha'aretz. Quatre prisonniers palestiniens détenus à la prison Meggido d'Israël, située en Israël au nord-ouest de la cité de Jénine en Cisjordanie occupée, ont été placés en isolation après avoir été en contact avec un agent israélien positif au COVID-19, [selon](#) Ha'aretz. La prison Megiddo est l'un des établissements de détention situé en Israël où sont détenus les enfants palestiniens « *prisonniers placés en régime de sécurité* »

« Nous savons que la meilleure façon d'empêcher l'expansion du COVID-19 est d'éviter que les personnes soient en proximité étroite les unes des autres », a dit Ayed Abu Eqtaish, directeur du programme de responsabilisation à DCIP. « Il n'y a aucun moyen que les autorités des prisons israéliennes puissent assurer la santé et le bien-être des enfants palestiniens détenus tant qu'ils continuent à se trouver dans un milieu carcéral. »

Une [enquête](#) de DCIP a déjà montré que les enfants palestiniens détenus dans la prison Damon d'Israël étaient emprisonnés dans de mauvaises conditions, en particulier dans de petites chambres sans accès à des équipements sanitaires propres et privés. De telles conditions augmentent les risques et l'exposition à des conditions non hygiéniques dans lesquelles le virus COVID-19 prospère

Selon un dénombrement de la fin de décembre 2019, basé sur les derniers chiffres publiés par le Service des prisons israélien, 186 enfants palestiniens étaient détenus dans des prisons israéliennes. Alors que le droit international exige que les enfants ne soient emprisonnés que comme une mesure de dernier recours, la détention carcérale avant procès est la norme pour les enfants palestiniens détenus par les forces israéliennes de Cisjordanie occupée.

Israël a la distinction douteuse d'être le seul pays au monde à détenir et à poursuivre automatiquement et systématiquement les enfants dans des tribunaux militaires, où manquent les droits et les protections pour un procès équitable. Israël détient et poursuit entre 500 et 700 enfants palestiniens dans les tribunaux militaires chaque année. Près de trois sur quatre des enfants palestiniens détenus par les forces israéliennes font l'expérience d'une forme ou une autre de violence physique, selon la documentation rassemblée par DCIP.

Depuis 1967, Israël a mis en oeuvre deux systèmes judiciaires séparés sur le même territoire. En Cisjordanie occupée, les colons israéliens sont soumis au système judiciaire civil et pénal, alors que les Palestiniens vivent sous le droit militaire. Aucun enfant israélien ne s'est trouvé en contact avec les tribunaux militaires.

Israël a ratifié le Convention des droits de l'enfant des Nations Unies (CDE) en 1991, ce qui l'oblige à mettre en oeuvre la totalité des droits et des protections incluses dans le traité, dont le fait que les intérêts de l'enfant doivent être la première considération dans toutes les décisions affectant les enfants. La CDE exige que les enfants ne puissent être détenus que comme une mesure de dernier recours et oblige les états à garantir et à protéger leur droit à la

vie, à la survie et au développement, ainsi que leur droit à la santé.

Au 18 mars, il y a dans le monde 191 127 cas de COVID-19, et 7807 morts, selon l'[Organisation Mondiale de la Santé](#).

Le Bureau de la Coordination des affaires humanitaires (OCHA) aux Nations Unies a [indiqué](#) qu'il y avait au 19 mars 47 cas confirmés en Cisjordanie, principalement à Bethléem et dans deux villes voisines. Il n'y avait pas de cas dans la Bande de Gaza, a rapporté l'OCHA. Le Premier ministre palestinien Mohammad Shtayyeh a déclaré l'état d'urgence dans tout le Territoire palestinien occupé le 5 mars afin d'essayer de contenir l'expansion du COVID-19.

Michael Lynk, rapporteur spécial des Nations Unies pour la situation des droits humains dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, a exhorté, dans une [déclaration](#) publiée le 19 mars, Israël, l'Autorité palestinienne et le Hamas à être à la hauteur de leurs responsabilités juridiques internationales en garantissant que le droit à la santé soit offert pleinement aux Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, pendant la pandémie de COVID-19.

« Le devoir légal, ancré dans l'article 56 de la Quatrième Convention de Genève, exige qu'Israël, la puissance occupante, garantisse que tous les moyens préventifs nécessaires disponibles soient utilisés pour 'combattre l'expansion des maladies contagieuses et des épidémies' », a dit Lynk.

Les autorités israéliennes doivent prendre des mesures immédiates pour libérer tous les enfants palestiniens

emprisonnés dans les prisons et les centres de détention israéliens à cause de la vulnérabilité croissante créée par la rapide expansion mondiale du virus COVID-19 et pour sauvegarder leur droit à la vie, à la survie, au développement et à la santé en accord avec le droit international.

Traduction : CG pour l'Agence Média Palestine

Source : [DCI Palestine](#)